

PFAS : les résultats de l'enquête inédite de l'Anses

jeudi 27 novembre 2025



L'UROC vous informe

L'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) publie une compilation des données sur les per- et polyfluoroalkylées (PFAS), dits "polluants éternels". Elle dresse un état des lieux de la contamination par les PFAS et propose des stratégies de surveillance adaptées pour ces substances.

Les PFAS constituent une large famille de substances chimiques (plus de 4000 composés) fabriquées depuis les années 1930 et utilisées dans de nombreuses applications industrielles et produits de consommation courante. Les deux rapports, publiés le 22 octobre 2025 par l'Anses, constatent que les données sur les PFAS sont très parcellaires voire inexistantes sur un certain nombre de ces substances. Ils mettent en évidence la nécessité de limiter leur utilisation.

2 millions de données de contamination pour 142 PFAS

L'Anses pointe le manque d'études sur la présence des PFAS dans l'environnement. Peu d'entre eux sont répertoriés et analysés. Seuls quatre sont réglementés au niveau européen et une vingtaine sont listés dans la directive eau potable et seront obligatoirement observés à compter du 1er janvier 2026.

Entre septembre 2023 et septembre 2024, l'Anses a accumulé des données sur 142 des PFAS, rassemblant ainsi plus de deux millions de données.

À l'issue de cette étude, il apparaît que les contaminations sont inégalement évaluées. Les données concernant l'eau et les denrées alimentaires sont nombreuses. En revanche, la contamination de l'air, des poussières et des sols est mal mesurée. S'agissant de la population, l'Anses constate que les taux de PFAS mesurés dans le sang en France sont comparables aux taux européens.

Élargir la surveillance

L'Anses préconise de surveiller plus particulièrement les PFAS les plus toxiques, dont ceux qui sont présents dans l'eau, tel que le TFA (acide trifluoroacétique), qui est aussi le plus répandu. Elle a développé une méthode de catégorisation des PFAS. Ce travail a permis d'intégrer 247 PFAS (dont le TFA) dans la stratégie de surveillance.

L'agence présente les recommandations suivantes :

- orienter la collecte de données supplémentaires et la recherche sur les substances ;
- actualiser la surveillance des PFAS au gré de l'acquisition de nouvelles données de contamination et de toxicité ;

- mettre en place un dispositif national pour actualiser régulièrement la catégorisation proposée avec les nouvelles données acquises.

Par ailleurs, l'Anses rappelle que face à cette pollution, il est prioritaire d'agir à la source en limitant les émissions de l'ensemble de ces substances. La restriction européenne en cours d'instruction par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) va dans ce sens.

Les PFAS ne sont pas les seules substances toxiques qui demeurent dans l'environnement. D'autres substances telles que les dioxines, PCB (polychlorobiphényle), hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAPs), métaux lourds nécessitent une surveillance sanitaire. L'Anses appelle à élaborer une approche globale de la surveillance des contaminants chimiques.

UROC

Tél : 03 20 42 26 60

Mail : uroc-hautsdefrance@orange.fr